

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-12

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 07 février 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE RELATIVE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME
D'EQUIPEMENTS PASTORAUX D'INTERET COMMUN SUR L'ALPAGE DE
DORMILLOUSE - CABANE DU CLOT

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que ce dernier a validé par délibération n°2022-42 en date du 16/05/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation d'un programme d'équipements pastoraux d'intérêt commun sur l'alpage de Dormillouse, cabane secondaire dite du Clot.

Suite à la consultation et la notification du marché, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier et de

détailler le montant du marché, le montant total de l'opération et la répartition chiffrée entre les partenaires comme prévu à l'article 3.1 de la convention initiale.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant ci-annexé pour un montant de prise en charge de la Commune à hauteur de 19 938,00 € TTC.

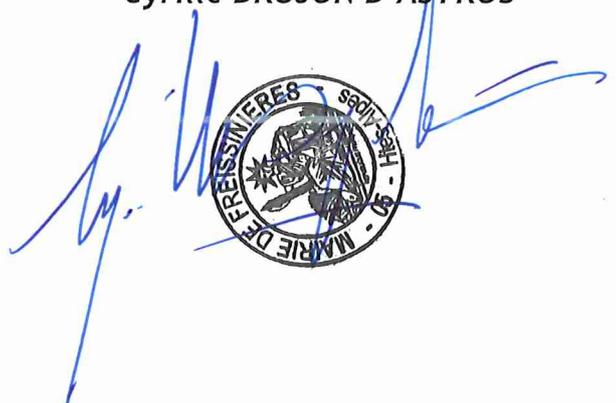
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 tel annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Freissinières' and 'SAINTE-VALLE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.